

Demande d'accompagnement renforcé des personnels stagiaires 1D et 2D ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Nom d'usage du stagiaire :
 Nom patronymique du stagiaire :
 Prénom du stagiaire :
 Discipline :
 Établissement / école d'exercice :
 Réseau / Circonscription / Ville :

Niveau(x) de classe :
 Quotité : ☐ 50% ou ☐ 100%
 Corps :
 Voie d'accès à la fonction :
☐ Renouvellement ☐ Prolongation ☐ BOE
☐ Détachement ☐ 1^{ère} Année de stage

Demande rédigée par :

Nom, prénom :
 Fonction :
 Fais-le :
 à :
 Signature :

Ce document a vocation à informer tous les acteurs de la formation afin que chacun puisse apporter l'aide requise au
 dépassement des difficultés identifiées.
 cf Guide des stages Chapitre LES PROCEDURES d'accompagnement renforcé

Un formulaire de demande d'accompagnement renforcé peut être rédigé par l'un des acteurs de la formation intervenant auprès des FSTG (inspecteur, tuteur, chef d'établissement, référent INSPE, formateur, conseiller pédagogique) y compris le stagiaire.

Il fait suite à l'observation ou au ressenti de difficultés certaines et récurrentes du stagiaire dans son parcours de professionnalisation. Ces difficultés peuvent se situer à plusieurs niveaux :

- Pronostic négatif quant à une maîtrise suffisante en fin d'année de stage des compétences du référentiel métier ;
- Gestion de classe très insuffisante (cadre et contenus) ;
- Mise en danger des élèves et/ou du stagiaire lui-même ;
- Implication personnelle très insuffisante du stagiaire dans le processus de construction des compétences professionnelles attendues (conception, mise en œuvre, régulation de sa pratique professionnelle, postures professionnelle et relationnelle) ;
- Constat d'un mal-être professionnel important.

1) Constat (Points d'appui et difficultés) et analyse des difficultés au regard du référentiel de compétences (rédigé par le demandeur) :

Un outil d'aide pour mesurer le niveau d'accompagnement est à disposition en annexe dans le guide des stages.

Tout dispositif d'accompagnement renforcé doit faire l'objet d'une demande par l'intermédiaire de ce formulaire et ne sera effectif qu'à la condition de recevoir l'assentiment du stagiaire auquel il est destiné, de l'inspecteur et de l'INSPE.
 Cette démarche doit conduire à l'établissement d'un plan de travail personnalisé défini collectivement.

2) Modalités d'Accompagnement renforcé définies collectivement (rédigées par l'inspecteur, l'INPE, le référent et parfois suggéré par le demandeur) :

Actions générales :

- ☐ Visite conseil
- ☐ Renforcement du tutorat (lorsque le tuteur n'a pas les compétences spécifiques requises pour aider le stagiaire)
- ☐ Auto-formation (parcours Magistère)
- ☐ Autre(s) :

Actions spécifiques de formation :

- 1D :**
- ☐ Gestion de classe
 - ☐ Posture professionnelle
 - ☐ Mise en activité de l'élève
 - ☐ Enseigner en maternelle
- 2D :**
- ☐ Autorité et gestion de classe
 - ☐ Ethique et déontologie
 - ☐ Module(s) PrAF :

Informations complémentaires :

Le chef d'établissement (2nd degré) (nom, date, signature) :

L'inspecteur (nom, date, signature) :

Cette demande, pour l'ensemble des stagiaires (1D et 2D), est à adresser à :

- L'EAFC : accompagnement-renforce@ac-aix-marseille.fr
- L'INSPE : inspe-accompagnement-renforce@univ-amu.fr

Le directeur-adjoint de l'INSPE (date, signature) :

**Ce formulaire, pages 1 et 2, visé par l'ensemble des acteurs, est à déposer par l'inspecteur sur COMPAS.
Pour les stagiaires du 1D, une copie est également à envoyer à la DSDEN par l'IEN.**

Le stagiaire (nom, date, signature) :

Discipline :

Établissement / école d'exercice :

Réseau / Circonscription / Ville :

☐ Accepte ce plan de formation personnalisé
formation personnalisé

☐ Refuse ce plan de